ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Financement

Question écrite n° 41444

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le ministre delegue au logement sur la politique du logement social en Alsace. Il souhaite le sensibiliser aux preoccupations de l'association regionale des organismes HLM d'Alsace (AREAL). Celle-ci craint, au vu de la rigueur budgetaire actuelle, les consequences desastreuses qu'engendrerait une remise en cause des aides au logement, a savoir une degradation des conditions d'habitat des familles a revenu faible et une reduction de l'activite du batiment, secteur deja fortement endommage ; les membres de cette profession se sont d'ailleurs fortement exprimes a ce sujet lors des manifestations du 14 juin dernier organisees dans toutes les grandes villes de France. De telles repercussions seraient particulierement preoccupantes dans sa region ou on constate une augmentation de la precarisation des locataires HLM et l'effondrement des dotations PLA-PALULOS intervenu fin 1995 et confirme pour 1996. Il lui demande quelles sont ses intentions en la matiere et s'il entend affecter des credits supplementaires pour l'Alsace et le Haut-Rhin, en particulier proportionnels aux difficultes soulevees.

Texte de la réponse

Il convient de rappeler que l'attribution des aides a la pierre est deconcentree. Il appartient au prefet de region de repartir les credits dont il dispose entre les departements de sa region en fonction des besoins et des priorites locales. En matiere de pret locatif aide et de prime a l'amelioration des logements a usage locatif et a occupation sociale (PLA-PALULOS), le budget prevoyait la realisation de 80 000 logements locatifs sociaux et la rehabilitation de 120 000 logements pour 1995. A ce titre, la region Alsace a obtenu une dotation PLA-PALULOS s'elevant a 87,1 MF, ce qui representait 2,6 p. 100 de l'enveloppe nationale, soit plus que les 2,1 a 2,5 p. 100 attribues sur la periode 1989-1992. La diminution des credits observes en 1995 par rapport a 1994 resulte, non pas d'un retour aux repartitions defavorables a l'Alsace de la periode 1989-1992, mais de la diminution de l'enveloppe nationale elle-meme, due essentiellement a l'achevement du programme de rehabilitation de 1 000 000 logements sur la periode 1990-1994. En outre, les annulations de credits PLA-PALULOS votees lors de la loi de finances rectificative de 1995 ont conduit a diminuer uniformement de 15 p. 100 les dotations regionales 1995 initiales et a reduire de moitie les dernieres delegations. Pour 1996, la loi de finances initiale prevoit egalement la realisation de 80 000 PLA, dont 20 000 PLA tres sociaux, et de 120 000 logements en PALULOS. Dans ce cadre, la dotation fongible deconcentree de l'Alsace s'eleve a 100,97 MF (categories II et III comprises), representant 2,76 p. 100 de l'enveloppe nationale. Enfin, il convient de noter que le departement du Haut-Rhin a deja obtenu, en credits de categorie I, 6,5 MF depuis le debut de l'annee, ces credits s'ajoutant a la dotation deconcentree.

Données clés

Auteur : M. Weber Jean-Jacques
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41444

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE41444

Rubrique : Logement : aides et prets
Ministère interrogé : logement
Ministère attributaire : logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3950
Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4854